

Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012 : Plan de mise en œuvre

Avant-propos: Les mesures décrites dans le présent plan de mise en œuvre ont été décidées par la Confédération et les cantons. Elles visent à atteindre les objectifs fixés dans la « Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012 ». Le budget prévu pour la mise en œuvre fait l'objet d'un contrôle permanent et, chaque année, de nouvelles négociations.

Mission

La Confédération et les cantons intègrent ensemble avec les acteurs principaux les soins palliatifs dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines. En Suisse, toutes les personnes gravement malades et mourantes bénéficient ainsi de soins palliatifs adaptés à leur situation et d'une amélioration de la qualité de vie.

Six domaines

Objectifs primaires

<p>1. Soins La Suisse dispose des offres sur l'ensemble de son territoire</p>	<p>2. Financement L'accès aux prestations est assuré pour tous</p>	<p>3. Sensibilisation La population connaît l'utilité des soins palliatifs et les offres existant dans ce domaine</p>	<p>4. Formation Les professionnels et les bénévoles disposent des compétences adaptées à leur rôle</p>	<p>5. Recherche La recherche est établie et fournit des résultats de qualité</p>	<p>6. Application Les conditions permettant la mise en œuvre sont créées</p>
--	---	--	---	---	---

Objectifs sous-jacents

<ul style="list-style-type: none"> - Les offres sont définies et des critères de qualité sont fixés - Des offres seront élaborées dans les cantons - Les critères des indications sont fixés 	<p>Les responsabilités concernant le financement des prestations sont déterminées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les équipes mobiles de soins palliatifs - en ambulatoire ou en soins de longue durée - dans des services de soins aigus - pour la mise en réseau et la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sont élaborées en fonction des groupes cibles et mises à la disposition du public - L'information est diffusée au moyen de messages-clé et des définitions communément acceptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Un concept commun de formation pour tous les groupes de professions - Les soins palliatifs font partie intégrante de la formation de base, formation postgrade et formation continue pour tous les groupes de professions - Les bénévoles sont formés et reçoivent le soutien nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche est ancrée dans les structures existantes et la coordination est assurée - Les instruments dédiés à la promotion de la recherche sont utilisés - Les données statistiques de base sont contrôlées et adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les directives nationales régissant les soins palliatifs en Suisse sont élaborées - L'échange d'informations est assuré - L'efficacité et l'adéquation des mesures seront évaluées
---	---	--	--	--	--

Stratégie nationale en matière de soins palliatifs

Mesures et calendrier

	1 ^{er} semestre 2010	2 ^e semestre 2010	1 ^{er} semestre 2011	2 ^e semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	2 ^e semestre 2012
1.1 Définition des prestations						
1.2 Examen de la qualité						
1.3 Recommandations nationales						
1.4 Critères des indications						
2.1 Hôpitaux et centres de soins palliatifs						
2.2 Institutions de soins de longue durée						
2.3 Equipes mobiles de soins palliatifs						
2.4 Mise en réseau et coordination						
2.5 Prestations médicales						
3.1 Concept de communication						
3.2 Portail Internet national						
3.3 Brochure d'information						
4.1 Concept national de formation						
4.2 Inscription dans la formation de base et formation continue						
4.3 Chaires et chargés de cours						
4.4 Formation continue intra institutionnelle						
4.5 Bénévoles						
5.1 Compléments statistiques existantes						
5.2 Portail internet «Recherche»						
5.3 Collecte données institutionnalisées						
6.1 Directives nationales						
6.2 Journée de la Confédération et cantons						
6.3 Journée nationale Soins palliatifs						
6.4 Evaluation						
6.5 Direction générale						

Premier domaine : Soins

1.1 Définition des prestations en matière de soins palliatifs et des critères de qualité

Mandat :

Les prestations en matière de soins palliatifs seront définies dans le domaine de la médecine primaire et dans celui de la médecine spécialisée ; des critères de qualité seront ensuite établis.

Horizon :¹

Structures de soins : 2010

Critères de qualité : 2010-2012

Supervision :²

palliative ch³

1.2 Examen de la qualité

Mandat :

La qualité des offres en matière de soins palliatifs (notamment dans le domaine des offres spécialisées) est régulièrement contrôlée et certifiée. Si une gestion de la qualité (GQ) existe déjà au sein des institutions, les critères de qualité en matière de soins palliatifs sont alors intégrés dans la GQ en question.

Horizon :

2010-2012

Supervision :

palliative ch

1.3 Recommandations nationales concernant la planification des soins à l'intention des directions cantonales de la santé publique

Mandat :

Des recommandations nationales concernant la planification des soins sont élaborées et rendues publiques en collaboration avec des directions cantonales de la santé publique sélectionnées.

Horizon :

2011

Supervision :

CDS

1.4 Critères des indications

Mandat :

Des critères des indications concernant les prestations en matière de soins palliatifs spécialisés sont élaborées avec le soutien d'experts. Ils doivent être différenciés si possible en fonction des institutions et des problèmes concrets.

Horizon :

2010

Supervision :

CDS et OFSP

¹ Soit le temps nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre d'une mesure.

² Les organisations citées sont responsables de la mise en œuvre de la mesure. En cas de besoin, elles collaborent avec d'autres acteurs concernés.

³ Cf. liste des abréviations, p. 9

Deuxième domaine : Financement

2.1 Tarification des prestations relevant des soins palliatifs dans les hôpitaux et les centres de soins palliatifs

Mandat :

Une proposition visant une tarification adéquate concernant les prestations relevant des soins palliatifs fournies dans les hôpitaux et les centres de soins (ayant le statut d'hôpital) est élaborée avec la participation de H+ ou de fournisseurs de prestations. La mise en œuvre de cette proposition devrait être confiée ensuite au Case-Mix-Office de la SwissDRG SA (CMO).

Horizon :

2010-2011

Supervision :

CDS et palliative ch

2.2 Financement de prestations relevant de soins palliatifs fournies en ambulatoire ou dans une institution de soins de longue durée

Mandat :

Les bases sont établies en collaboration avec les fournisseurs de prestations afin que l'OFSP puisse formuler une proposition de modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS), avec l'objectif d'un remboursement adéquat des prestations fournies en ambulatoire et dans un service de soins de longue durée ainsi qu'une contribution appropriée aux coûts des soins. Ce point sera exécuté s'il est avéré que la situation spécifique des soins palliatifs n'est aujourd'hui pas suffisamment prise en compte dans toute sa complexité.

Horizon :

2010-2011

Supervision :

OFSP

2.3 Financement des prestations fournies par les équipes mobiles de soins palliatifs

Mandat :

Les responsabilités en matière de financement sont nommées et délimitées. Une solution adéquate concernant le financement des prestations fournies par les équipes mobiles de soins palliatifs est élaborée avec les cantons et en collaboration avec les fournisseurs de prestations.

Horizon :

2011

Supervision :

CDS et OFSP

2.4 Financement des prestations de mise en réseau et de coordination

Mandat :

Les prestations de la mise en réseau, du travail en réseau et de la coordination sont définies en collaboration avec les partenaires tarifaires, et les responsabilités concernant le financement sont délimitées.

Horizon :

2012

Supervision :

CDS et OFSP

2.5 Tarification des prestations médicales

Mandat :

La hausse de la limite relative à la position tarifaire « Prestations en absence du patient » en cas d'enregistrement non électronique, notamment, doit être soumise à la commission paritaire de TARMED Suisse. Si la décision de cette dernière est favorable, la modification sera soumise pour approbation au Conseil fédéral au terme d'une procédure ordinaire.

Horizon :

2011-2012

Supervision :

Association professionnelle concernée ou FMH

Troisième domaine : Sensibilisation

3.1 Concept de communication national et mise en œuvre

Mandat :

Un mandat d'élaboration et de mise en œuvre d'un concept de communication est attribué et fait l'objet d'un suivi.

Horizon :

2010-2012

Supervision :

OFSP

3.2 Portail Internet national

Mandat :

Le site actuel, www.palliative.ch, est actualisé et développé dans la perspective des trois groupes cible : « Public », « Professionnels » et « Membres de palliative ch ».

Horizon :

2010-2012

Supervision :

palliative ch et OFSP

3.3 Brochure d'information

Mandat :

Une brochure d'information uniformisée sur le plan national, conçue à l'intention des patients et de leurs proches, est diffusée auprès des acteurs intéressés (cantons, sections de palliative.ch et Pro Palliative Care) et peut également être téléchargée.

Horizon :

2010-2012

Supervision :

palliative ch et CDS

Quatrième domaine : Formation de base, postgrade et continue

4.1 Concept national de formation dans le domaine des soins palliatifs

Mandat :

Un concept national de formation dans le domaine des soins palliatifs est élaboré et rendu public avec la collaboration des principaux acteurs. Le concept définit les objectifs de la formation et la méthodologie à adopter. Sur cette base, des mesures de formation, à la fois spécifiques à la profession et interprofessionnel, sont déterminées.

Horizon :

2010-2011

Supervision:

OFFT et OFSP

4.2 Inscription des soins palliatifs dans la formation de base et formation continue pour les spécialistes du domaine médical et les personnes exerçant une profession de la santé non universitaire

Mandat :

Les connaissances et les compétences en matière de soins palliatifs sont intégrées dans les formations de base et formation continue destinées aux spécialistes du domaine médical et aux personnes exerçant une profession de la santé non universitaire.

Horizon :

2010-2012

Supervision :

OFFT et OFSP

4.3 Chaires et chargés de cours

Mandat :

Les organes compétents sont informés et sensibilisés au sujet de l'objectif de la stratégie en matière de soins palliatifs et, en particulier, de l'objectif et du concept concernant les chaires et les postes d'enseignement.

Horizon :

2010-2012

Supervision :

OFFT et OFSP

4.4 Formation continue intra institutionnelle destinée aux a. collaborateurs sans formation spécifique travaillant dans une institution de soins de longue durée b. collaborateurs actifs dans le domaine de l'aide et des soins à domicile (Spitex) sans formation spécifique

Mandat :

Un mandat d'élaboration d'un concept est attribué à Curaviva dont l'objectif est la promotion de la formation continue intra institutionnelle.

Horizon :

2011-2012

Supervision :

OFFT et OFSP, Curaviva

4.5 Bénévoles

Mandat :

Un mandat d'élaboration d'un concept est attribué à Caritas et CRS.

Horizon :

2011-2012

Supervision :

OFFT et OFSP, Caritas & CRS

Cinquième domaine : Recherche

5.1 Intégration dans les statistiques existantes de variables concernant les soins palliatifs

Mandat :

Des bases statistiques régulières concernant les soins palliatifs sont effectuées dans le cadre des bases de statistiques existantes.

Horizon :

2011

Supervision :

OFS

5.2 Portail internet «Recherche»

Mandat :

Un portail internet «Recherche» est élaboré et fait partie intégrante du site www.palliative.ch

Horizon :

2011-2012

Supervision :

palliative ch & OFSP

5.3 Collecte des données institutionnalisées

Collecte des données institutionnalisées et élaboration d'une documentation.

Horizon :

2011-2012

Supervision :

OFSP

Sixième domaine : Mise en œuvre de la stratégie

6.1 Directives nationales

Mandat :

Des directives en matière de soins palliatifs reconnus sur le plan national, appliqués et diffusés par un large cercle d'acteurs, sont définies en collaboration avec les acteurs importants.

Horizon :
2010**Supervision :**
OFSP

6.2 Journée de travail « Politique nationale de la santé » (2011)

Mandat :

Il convient de déterminer si une journée de travail « Politique nationale de la santé » concernant les soins palliatifs doit être organisée.

Horizon :
2010-2012**Supervision :**
OFSP et CDS

6.3 Journée nationale « Soins palliatifs » (2010 et 2012)

Mandat :

Un congrès national « Soins palliatifs » est organisé en 2010 ainsi qu'en 2012

Horizon :
2010-2012**Supervision :**
palliative ch

6.4 Evaluation de la stratégie

Mandat :

La mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010-2012 est évaluée.

Horizon :
2010-2012**Supervision :**
OFSP

6.5 Direction générale de la stratégie

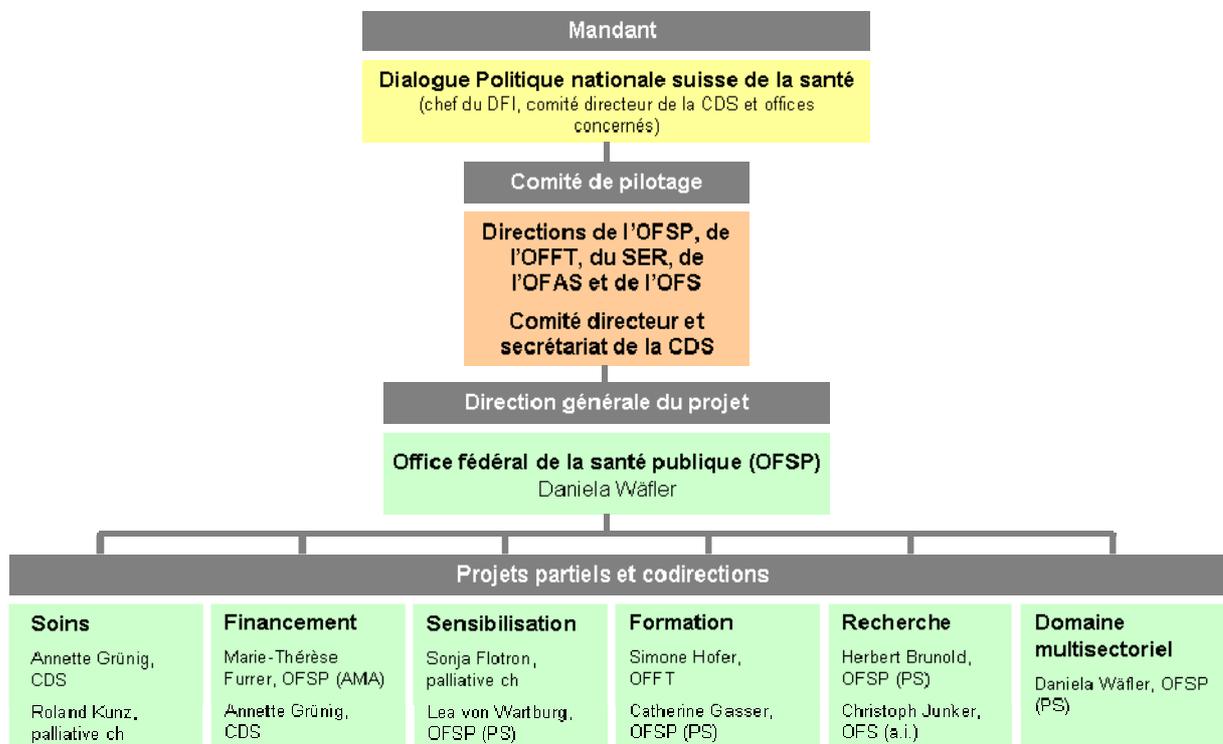
Mandat :

L'OFSP est chargé du pilotage général concernant la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010-2012.

Horizon :
2010-2012**Supervision :**
OFSP

Stratégie nationale en matière de soins palliatifs

Organisation de la mise en œuvre



Organigramme de la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs

Liste des abréviations :

- DFI : Département fédéral de l'intérieur
OFSP : Office fédéral de la santé publique
OFFT : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
SER : Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
OFAS : Office fédéral des assurances sociales
OFS : Office fédéral de la statistique
CDS : Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
palliative.ch : Société suisse de médecine et de soins palliatifs